



108414 - Il a été saisi d'une forte migraine en Ramadan

question

J'ai été atteinte d'une grave migraine au mois de Ramadan suite à des maux de dents. Pourrais-je prendre un comprimé tout en observant le jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La forte migraine fait partie des maladies qui permettent de ne pas jeûner en Ramadan d'autant plus que le jeûne aggrave la migraine. Il n'y a aucun inconvénient à ce que celui qui en souffre cesse de jeûner pour prendre un médicament, manger et boire afin de faire disparaître la migraine. Il aura toutefois à rattraper après le Ramadan les jours non jeûnés, compte tenu de la parole du Très-haut: **Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours.** (Coran,2:185).

L'auteur d'al-Djawharah an-nayyrah (1/142), un ouvrage de droit hanafite, dit: **Le malade auquel il est permis de ne pas jeûner est celui qui en subit une plus forte fièvre ou un mal aux yeux ou à la tête.**

Allah le sait mieux.